

DIRECTION DES CLIENTÈLES BANCAIRES
DÉPARTEMENT CONSIGNATIONS ET DÉPÔTS SPÉCIALISÉS

PIÈCES À FOURNIR

Provisions pour Frais d'inscription et publication - Alsace Moselle (992-01)

POUR LA CONSIGNATION

- Décision de justice ou courrier du tribunal justifiant la consignation.

POUR LA DÉCONSIGNATION

La déconsignation est effectuée sur production et pour le montant fixé dans :

- L'ordonnance de taxation ou l'attestation de service fait communiquée par la juridiction
- La facture (ex : facture de la Direction de l'Information Légale et Administrative, pour les frais de publication).

La déconsignation peut également être réalisée sur demande d'un administrateur ou mandataire judiciaire qui joint alors la décision de justice le nommant et ordonnant de procéder aux publications légales